

Édition du "REVEIL DU NORD" 136 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS, 43, boulevard Hausmann (9^e)

Qualité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45 TOURCOING 2 Place de l'Hotel de Ville, 2

Une nouvelle orientation des Textiles dans le Nord

Le Nord possède trois grandes industries : laine, coton et lin. Ces produits textiles sont travaillés jusqu'à l'extrême limite et l'on peut dire que du Nord sortent : les plus beaux tissus pour hommes et pour dames, le linge de table le plus fin, et les dentelles les plus jolies.

Mais depuis la guerre, si notre industrie textile a eu beaucoup de travail pour regagner les armées des familles, elle a dû regarder vers de nouveaux horizons pour ne pas avoir de surprises dans l'avenir.

Une aide, issue des progrès de la chimie, s'offrait à elle : le travail des produits textiles chimiques : la soie artificielle, la laine artificielle et celui de certains produits peu connus dans le Nord : le poil de lapin Angora et la schappe.

La soie artificielle a, depuis la guerre, pris un développement extraordinaire, surtout en Italie, en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis. Un Américain a dit, récemment, qu'en 1940 la soie artificielle aura conquis le premier rang dans les produits textiles, en grande partie au détriment du coton ; grâce au prix de revient qui sera moins élevé que celui du coton. Il y a lieu, en effet, de noter que les prix de la laine et du coton sont sujets à de larges fluctuations, tandis que celui de la soie artificielle peut résister fixement durant des années.

Déjà, des filatures de coton anglaises s'étendent dans le Lancashire, s'organisent pour se transformer en vue de la fabrication de la soie artificielle. Dans le Nord, nous avons trois importantes usines fabriquant ce nouveau textile : l'une à Calais, l'autre à Valenciennes, la troisième à Condé-sur-Escaut. Tout près de cette dernière localité, les Sociétés Agache et Kuhlmann font édifier, à Odomez, une fabrique de soie artificielle qui emploiera un millier d'ouvriers. On envisage également la création d'usines semblables dans la région de Lille.

Le placement de la production de ces établissements est assuré dans nos centres textiles du Nord, la soie artificielle entrant maintenant dans la fabrication des tissus de laine, de coton et de lin.

Les industriels du Nord ont songé aussi à entreprendre la fabrication de la laine artificielle. Ils ont créé à Pont-de-Cherry, près de Lyon, une usine qui commence à produire une laine chimique, fine, brillante et résistante que des filatures de Roubaix-Tourcoing et de Tourcoing emploient, avec succès, en mélange intime avec la laine naturelle. Ce mélange permettra soit la diminution notable de certains prix de revient, soit la création d'articles nouveaux.

On annonce également qu'un groupe d'industriels de Lille a l'intention d'utiliser, à Calais, de vastes terrains, qui ont servi à l'aviation anglaise pendant la guerre, pour y installer une importante fabrique de laine artificielle. Enfin, des industriels du Nord font actuellement construire une fabrique de mohair à Péronne qui n'avait pas d'industrie. Une nouvelle évolution se prépare aussi dans le textile lillois. Une filature de coton va filer le poil très blanc du lapin Angora, ainsi que la schappe pour alimenter la bonneterie de Roubaix-Tourcoing en plein développement.

Le lapin Angora va donc devenir en vogue, car son poil est très recherché et très cher. A la dernière exposition avicole qui eut lieu au Palais-Rameau, à Lille, le Prix du Président de la République fut décerné à un étalon de lapin Angora. Le poil de cet herbivore sert à la fabrication des beaux jersies de dames et d'autres sous-vêtements ; on le mélange aussi à des étoffes chaudes, légères et attirantes.

La schappe est le nom donné aux déchets de soie, ceux-ci sont filés et tissés ; ils ont un éclat soyeux, mais leur prix est inférieur par rapport à celui de la soie. On les utilise dans la bonneterie, les dentelles, les tissus d'ameublement et surtout dans la fabrication des peluches et des velours.

Comme on le voit l'industrie textile du Nord ne reste pas en arrière du progrès. Elle s'adapte aux nouvelles conditions économiques et, prévoyante, elle envisage l'avenir pour conserver la belle place qu'elle occupe en France.

D'où vient ce mystérieux colis trouvé à Douai ?

Un assez volumineux paquet, enveloppé de papier, de journaux, notamment, a été trouvé dans les water-closet de l'estaminet Debrancourt, à bis rue de la Saison, à Douai. L'objet, fermé à la police et inventorié, le colis contenait : dix colliers de perles simili ; dix-sept boîtes en carton enfermées chacune des portes-montre en celluloïd ; six écrans vides pour colliers ; une plaque de fonte émaillée avec la mention « Textile » ; une boîte en carton portant l'inscription « A l'Hérmine », à Boulevard Vauban, Lille et un mouchoir de poche blanc rayé de bleu, sans étiquette.

Découverte de trois squelettes dans la Somme

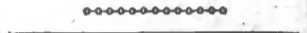
Des laborieux ont découvert dans un champ, sur le territoire de Ciéry-sur-Somme, trois squelettes qui seraient ceux de trois habitants de Bouchevaux, fusillés par les Allemands en août 1914. Ces ossements ont été inhumés dans la cimetièra de Bouchevaux.

Le XXII^e Concert radiophonique du "Réveil du Nord"

Le Programme détaillé C'EST ce soir à 19 heures, que sera diffusé sur la Poste Radio P. T. T. Nord de Lille, le XXII^e concert radiophonique offert par notre journal. Voici le programme de ce concert :



M. Marcel LEROUX, ténor de l'Office International des Spectacles



M. Henri DENDAUP, accordéoniste virtuose diplômé du concours national d'Accordéon de Lille

LE PROGRAMME

- I. - Le Carillonneur de Bruges, de Grieg, par Mme Marie-Louise Verdier, pianiste virtuose. II. - Air de Freilchutz (Agneth), de Weber, par Mme Van der Vorst, soprano dramatique. III. - La Veuve Joyeuse, de Lohar, par M. Henri Dendaup, accordéoniste virtuose. IV. - La chanson de Fortunio (Musique de Messager), par M. Marcel Leroux, ténor de l'Office International des Spectacles. V. - Sérénade fantasque, de René Haton, par Mme Marie-Louise Verdier, pianiste virtuose. VI. (A) - L'Amour est un enfant trompeur, de Martini ; (B) - Ton sourire, de Rodolphe de A. Catherine, par Mme Van der Vorst, soprano dramatique. VII. - Perle de Cristal, de Hamel, par M. Henri Dendaup, accordéoniste virtuose. VIII - Rigoletto (Comme la plume au vent), de Verdi, par M. Marcel Leroux, ténor. IX. - Le semaine humoristique du Réveil du Nord, par M. Auguste Garmy, chroniqueur pérorant lillois. Informations du "Réveil du Nord". X. - Les chanteurs et instrumentistes seront accompagnés par Mme Marie-Louise Verdier, pianiste-virtuose de l'Opéra de Lille.

Le mystère continue à planer sur l'assassinat de M. de Parédès

Poursuivant son enquête sur l'agression dont fut victime, rue de Varenne, à Paris, M. De Parédès, chassier des Missions Catholiques, à Paris, M. Barbidon, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, a entendu de nouveau, hier matin, le Père Mattias, Le magistrat a présenté au témoin le serviette trouvée dans le coffre-fort de la victime, serviette qui jusqu'à présent n'a pas été reconnue par les personnes qui étaient en relations avec le caissier. Le Père Mattias a déclaré : « Cette serviette a pu et a dû être apportée à M. de Parédès, mais ce n'est pas de celle-ci qu'il s'agit des billets lorsqu'il avait un paiement à faire ».

TIENT-ON L'AUTEUR DU DOUBLE ASSASSINAT DE LA PERGOLA FLEURIE ?

La Sûreté de Marseille a arrêté hier matin, et interrogé actuellement un individu qui est fortement soupçonné d'avoir participé au double meurtre de la « Pergola fleurie », boulevard Michelet. Cet individu, âgé de 35 ans, d'origine corse, demeurant à Marseille au quartier Saint-Étienne, est des amis dans une maison de rendez-vous « Mazzarone ». Ayant causé du scandale, ils en furent expulsés. L'individu arrêté ne rendrait pas suite à la « Pergola fleurie ». L'individu arrêté ne s'est allé chez M. Franchetti, à fournir un alibi que les policiers vont vérifier.

UN BELGE ASSASSINE PAR UN INCONNU

Vers 23 heures, deux hommes corréctement vêtus pénétraient dans un bar, 14, rue du Faubourg Poissonnière, à Paris, et allaient s'installer dans une petite salle située au fond du café. Peu après, en cette même salle, retentissait le bruit de quatre coups de revolver. Le patron s'étant précipité, se heurtait contre un des deux clients, qui, l'air affolé, lui déclarait : « C'est une crapule ! » et, bousculant les consommateurs présents, s'enfuyait par la rue du Faubourg Poissonnière.

LA DELIBERATION DU CONSEIL DE LA S. D. N.

Dans sa séance publique d'hier matin, le Conseil de la S. D. N. a adopté, sur l'avis de M. Stresemann, le dernier rapport du Comité économique. Il s'agit d'un développement des décisions prises par la Conférence Economique Internationale. Le Conseil a décidé que la prochaine réunion des experts pour l'abolition des prohibitions douanières aura lieu le 14 mars et que le Comité consultatif économique qui, sous la présidence de M. Chamberlain et Brian, ont ensuite insisté sur la nécessité d'une modification complète par les Etats des conventions, se réunira à Genève.

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE NOS ARTISANS



An Grand-Palais, à Paris, s'est ouverte la troisième exposition de l'Artisanat français. On y admire de merveilleux chefs-d'œuvre que ce buffet, entièrement fait à la main par un artisan, et ce couffin, peint par Mlle Laugué, qui a été dite reine.

L'espion belge J. Laperre a été condamné à la détention perpétuelle

Les débats de l'affaire Laperre se sont poursuivis hier après-midi, devant la Cour d'assises de la Seine. On sait que le Belge Jules César Laperre est accusé d'intelligence avec l'ennemi. Au début de l'audience, Mme Laperre qui s'était évanouie à la fin des débats de lundi soir, a voulu faire sa déclaration. Mais l'arrêt de Laperre s'y est opposé, craignant un nouveau évènement.

Le parole est alors donnée à l'avocat général Gazier qui fait ressortir la culpabilité de Laperre. « Tâche facile, dit-il, car sa culpabilité est évidente », M. Gazier, en terminant son réquisitoire, n'hésite pas à demander pour Jules-César Laperre une condamnation dans circonstances atténuées.

Comme la peine de mort n'existe plus en matière d'intelligence avec l'ennemi, c'est donc la peine de détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée que requiert l'avocat général Gazier.

Le défenseur de Laperre, M. Maréchal, a ensuite et présente la difficile défense de l'accusé.

Après débats on relit le jugement. A 17 h. 20, le descendant de leur salle. Leur verdict affirmatif, il ne parle pas des circonstances atténuées.

On demande à Laperre ce qu'il a à dire sur le verdict : « Je m'en remet à la sagesse de la Cour, dit-il ».

La Cour d'assises condamne Jules-César Laperre à la peine de la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée.

L'assassinat du courtier en diamants

Les singulières déclarations d'une jeune femme Le bruit avait couru dans la soirée de lundi à la Sûreté générale, que la déposition d'une personne que les policiers désignent sous les initiales de Mme D. F., allèrent aiguiller les enquêteurs sur une piste sérieuse. Ces faits nouveaux ont donné lieu hier matin, rue des Saussaies, à une conférence à laquelle assistaient MM. le commissaire Gabrielle, de la brigade mobile de Versailles ; Leduc, directeur du contrôle général des recherches ; Delange, contrôleur général ; Bayard, commissaire et Février, inspecteur principal.

Mme D. F., qui a été invitée, au cours de cette réunion, à renouveler sa déposition de la veille, a maintenant ses dires, ajoutant, pour donner foi à son récit, qu'elle avait été l'amie intime du courtier assassiné, et qu'elle connaissait ses relations avec certains individus équivoques. Les inspecteurs ont néanmoins de bonnes raisons de supposer que ces renseignements sont faux. Mme D. F., jeune femme jolie et élégante, aurait inventé de toutes pièces son étrange déclaration, selon l'expression d'un des policiers, pour faire parler d'elle et peut-être aussi sous l'influence d'une sorte de suggestion dont les mobiles seraient d'ordre physiologique.

Son interrogatoire qui a duré près de 3 heures et qui fut par moments très mouvementé, n'apporte donc aucun fait nouveau à l'enquête en cours.

A Pantin, deux bandits tuèrent une jeune fille et blessèrent sa mère

Mardi, vers une heure du matin, M. Ernest Cedelle, âgé de 56 ans, propriétaire, 64, rue Cartier-Besson, à Pantin, entendant du bruit dans son immeuble, s'est levé, suivi de sa fille Madeleine âgée de 15 ans et de sa femme Hélène, âgée de 45 ans.

Comme le groupe allait s'en aller dans l'escalier qui conduit à la cave, deux hommes surgirent qui tirèrent plusieurs coups de revolver, atteignant Mme Cedelle qui, blessée à l'épaule, s'affaissa. Les cambrioleurs s'enfuirent tandis que M. Cedelle s'empressa autour de sa femme blessée. La jeune Madeleine s'élança alors à la poursuite des bandits. Elle parvint à rejoindre l'un d'eux, le prit par ses vêtements en appelant les voisins à l'aide.

Pour se dégager, le bandit tira feu à deux reprises. Mme Madeleine Cedelle, atteinte à la poitrine et à la tête, s'évanouit mortellement blessée. Après M. Cedelle, allant de sa femme blessée à sa fille mourante, ne put que demander, du secours. Il a fourni des assurances un signalement très vague.

LE REVEIL ILLUSTRÉ PARU EST ILLUSTRÉ PARU Il publie : la 1^{re} liste de gagnants de son concours de son plus JOIS PRÉNOM FEMMINO Voir aussi son reportage vécu L'EMIGRATION AUX ETATS-UNIS Ses petites enquêtes etc...etc...etc

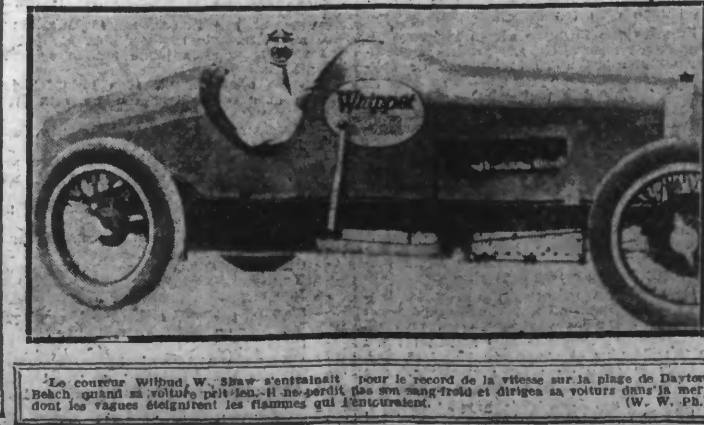
100 MAISONS DÉTRUITES PAR UNE EXPLOSION

On mande de Sevragang (Java) : Dans l'explosion d'une fabrique, une centaine de maisons ont été détruites. Vingt cadavres et cinquante blessés ont été retirés des débris.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Couvert ; quelques bruits ou petites pluies de vent de Sud-Ouest, température stationnaire.

UNE AUTOMOBILE A LA MER



Le courtier Wilford, W. s'élève s'entendant pour le record de la vitesse sur la plage de Daytona Beach quand sa voiture partit. Il ne perdit pas son sang-froid et dirigea sa voiture dans la mer dont les vagues éteignirent les flammes qui l'entouraient.

COOK A BATTU BOUQUILLON AUX POINTS EN 10 ROUNDS

Le Lillois Vermaut et Pallaux ont fait match nul

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE) Bouquillon, champion de France des poids mi-lourds, a fourni hier soir un combat qui n'a rien ajouté à sa gloire, tout au contraire, il est même à regretter que la lutte passa rapidement en de meilleures mains. Loni, toutefois, ne faisant preuve à aucun moment de sa puissance ordinaire, Bouquillon se fit dominer de loin par l'Australien Georges Cook, qui, lui, prouva au moins, que si il n'avait pas le punch, avait au moins boxer.

LASOIRÉE DE BOXE

Melhar bat Victorio aux points. Forgeon bat Alonzi aux points. Challaud bat Soukai aux points. Vermaut et Pallaux, l'arbitre arrêtant le combat aux dix-huitième round, débiteront samedi manifesté du second boxer.

LE MATCH George Cook-Bouquillon

A 10 heures, Bouquillon dressé dans son habituelle robe de chambre grise monte sur le ring pendant que Georges Cook qui est revêtu d'une housse verte. Les deux hommes se saluent, vérifient leurs bandages, puis vont s'assourir dans leur coin où leurs soigneurs les préparent. Le speaker présente alors les deux hommes. Bouquillon pèse 63 k. 600 et Cook 57 kilos. La différence de poids est de 50 grammes.

PREMIER ROUND. — Des le coup de gong, les deux hommes s'élancent et s'accochent en corps à corps. Les attaques distantes ne sont pas passées à fond. Cook essaie de renfermer son corps mais il se fait toucher deux fois du gauche par le champion de France.

DEUXIEME ROUND. — Cook cherche toujours à plier ses crochets à l'estomac. Bouquillon riposte du gauche et essaie de placer sa droite, mais il se fait repousser de distance et ses coups dérivés avec force ne remouvent que le vide.

TROISIEME ROUND. — Bouquillon fait le forcing, mais sa boxe confuse ne lui procure aucun avantage marquant. Cook l'arrête par des swings et le centre directement au flanc. Bouquillon, un instant désespéré, reparait et essaie d'accuser l'Australien dans les cordes pour le battre avec sa droite. Cette tentative n'est couronnée d'aucun succès.

QUATRIEME ROUND. — Le combat devient monotone, les deux boxeurs s'effectuant constamment. Bouquillon, malgré tout, enlève quelques occasions, s'échappe ou touche sans efficacité, ses ripostes de l'Australien arrivent bien, mais ne font aucune impression sur le champion français.

CINQUIEME ROUND. — Bouquillon continue à mener la danse, mais toujours imprécis, il ne fait rien de bon. On note pourtant, avant la fin de la reprise, la seule fois que Cook touche Cook au menton. Ce dernier accuse son comparse mais se reprend bien vite, il place à son tour deux bons crochets du droit.

SIXIEME ROUND. — Cook domine légèrement mais ses coups paraissent sans force. Pourtant Bouquillon touché à la bouche, saigne légèrement. L'Australien, per de cet avantage, se repose un instant et le champion de France en profite pour se lancer à l'attaque, mais ra'e tout ce qu'il tente.

SEPTIEME ROUND. — C'est au tour de Cook à dominer. Plus rapide et plus souple, il place gauches et droites et le champion paraît désespéré devant cette avalanche, si bien que le public siffle.

HUITIEME ROUND. — Bouquillon, que les sarrasmes de la foule paraissent avoir surexcité, reprend la bataille avec plus d'ardeur, mais malgré sa bonne volonté, il ne peut toucher l'adversaire et les deux Polonais aigrent leurs poings. Au moment où le gong va retentir, Cook place à la mâchoire du champion de France deux coups crochets très secs.

NEUVIEME ROUND. — Cook continue à mener la danse, mais toujours imprécis, il ne fait rien de bon. On note pourtant, avant la fin de la reprise, la seule fois que Cook touche Cook au menton. Ce dernier accuse son comparse mais se reprend bien vite, il place à son tour deux bons crochets du droit.

Le nouveau Phileas Fogg



Un jeune Danois, âgé de 15 ans, nommé Hjalmar Fog, a battu le record de Phileas Fogg en traversant le monde en 72 jours, 5 heures, 51 minutes et 14 secondes, en partant de Hong Kong et en débarquant en Angleterre. (W. W. Ph.)

La Chambre a approuvé la convention entre le Trésor et la Banque de France

Elle a ensuite abordé la discussion du projet relatif à l'importation du pétrole. La Chambre a voté hier matin le projet de loi portant approbation de la convention passée le 3 février 1927 entre le Trésor et la Banque de France, en vue de mettre fin aux régimes actuels concernant les Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat et des gouvernements étrangers. L'ajournement de la discussion des articles est demandé par M. Vincent Auriol. Mais M. Poincaré décline le vote du projet, il fait observer que la convention est destinée à favoriser et à préparer le règlement général des comptes de l'Etat et de la Banque de France.

Elle est indispensable, dit le Président du Conseil, pour que la Banque de France puisse prendre la responsabilité du centré, elle aura à exercer le jour où la convertibilité sera rétablie.

Les avances qui font l'objet de cet acte n'ont pas seulement servi à acheter du gouvernement russe ; elles ont été accordées en 1915 pour que les porteurs de fonds russes puissent toucher les intérêts qui leur étaient dus.

M. Poincaré pose la question de confiance. M. Poincaré pose enfin la question de confiance, contre l'ajournement du vote de la convention qui est un projet de loi, mais n'ayant pas été voté dans le vote du redressement moral.

Le régime d'importation du pétrole La Chambre aborde ensuite la discussion du projet relatif au régime d'importation du pétrole. MM. Couhé et Ch. Barrault demandant l'ajournement du débat jusqu'à ce que les dépositions des témoins entendus par la commission aient pu être communiquées à la Chambre. Mais devant l'opposition du Ministère de Commerce, ils n'insistent pas.

Après la suspension de séance de midi, à 15 heures, la discussion se poursuit donc. Mais M. Piquemal oppose la question préalable, la Chambre repousse cette question, après intervention de M. Charlot, rapporteur, qui rappelle ensuite que la Commission a constamment cherché à sauvegarder les intérêts légitimes des importateurs français.

Le rapporteur ajoute encore que l'Etat réglementaire devenant le contingent de pétrole et que les firmes étrangères ne pourront plus désormais imposer leur contingent aux importateurs français.

M. Couhé fait ensuite ressortir la gravité du problème, puis il étudie longuement la France par les divers sociétés étrangères. En conclusion, il demande à la Chambre de ne pas voter le projet. Puis la suite de la discussion est renvoyée à ce matin et la séance est levée.

Un mineur tué à la fosse N° 7 des Mines de Lens à Wingles

Le coup de mur Jean Wisniewski, âgé de 34 ans, demeurant à Wingles, rue Georges Sand, 18, était occupé lundi vers midi dans la veine Elisa de la fosse 7 des Mines de Lens à Wingles, quand une berline lancée, qu'il avait vu venir, s'enfonça dans le toit. Relevé aussitôt par ses camarades de travail, le malheureux fut ramené au jour où le docteur appelé, constata la fracture de plusieurs côtes et une contusion violente au thorax.

Le docteur Delcour, de Vermelles, fut appelé et après avoir donné les premiers soins aux blessés, les fit transporter d'urgence à l'hôpital de Béthune. A noter que Felix Nuzinski avait déjà été blessé, il y a trois ans, dans un accident analogue. L'état des deux blessés est considéré comme très grave.

La femme tuée près de Lille par une locomotive a été identifiée

Dans notre numéro d'hier, nous avons relaté l'accident mortel qui s'était produit à la barrière de Lesennes-Mon-d-Terre et dont la victime n'avait pu être identifiée. An cours de la matinée de mardi, le mari de l'infortunée se rendit au cimetière d'Hellemme et reconnut son épouse. Celle-ci atteinte de surdité presque totale avait quitté le domicile conjugal lundi matin, pour s'absenter quelques heures.